

Compte rendu de séance

Séance du 24 Avril 2024

L' an 2024 et le 24 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie- Salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, AYGALENC Monique, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, POTTIER Soazig à Mme AYGALENC Monique, MM : LOUAISIL Pascal à M. VALOTAIRE Denis, SEBILLET Sébastien à M. GILBERT Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

Date de la convocation : 19/04/2024

Date d'affichage : 19/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 25/04/2024

et publication ou notification
du : 25/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 24-034 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 24-035 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
- 24-036 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au maire
- 24-037 - Budget principal - Ligne de trésorerie interactive
- 24-038 - Voirie Chanteraine - Marché - Modification
- 24-039 - Lotissement La Clef des Champs - Marché - Modification

- 24-040 - Boucherie - Marché de maîtrise d'oeuvre - Modification
- 24-041 - Friche - ESPACIL
- 24-042 - Vitré Communauté - Réseau ARLEANE
- 24-043 - Subventions aux associations
- 24-044 - Constitution du Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale

24-034 - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire soumet la désignation de Monsieur Christian POTTIER, adjoint au Maire, comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-035 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024, visé par le secrétaire de séance, Monsieur Christian POTTIER, et adressé à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent ledit procès-verbal.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-036 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au maire

Vu la délibération n° 20-018 du conseil municipal du 10 juin 2020 et la délibération n° 20-047 du conseil municipal du 23 septembre 2020 relatives aux délégations du conseil municipal au Maire,

Considérant les décisions suivantes prises par Madame le Maire depuis le dernier conseil municipal,

n° décision	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
2024-31	Skate park - Maîtrise d'oeuvre	The Edge	18 000,00
2024-32	Laverie automatique - Maçonnerie	MARION	1 736,40
2024-33	Débroussaillage	ETA MOUEZY	10 339,08

Le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises par Madame le Maire.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-037 - Budget principal - Ligne de trésorerie interactive

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie sur le budget principal d'un montant de 300 000 € pour une durée d'un an, en fonction des besoins pour l'année 2024 ;
Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de six établissements bancaires,
Considérant l'offre de prêt de la Caisse d'Épargne de Bretagne selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée de la ligne de trésorerie : 12 mois
- Taux : EURIBOR 1 semaine + marge 0,60%
- Process de traitement automatique: tirage: crédit d'office; remboursement: débit d'office
- Base de calcul: exact / 360
- Demande de tirage, remboursement: aucun montant minimum
- Paiement des intérêts: chaque trimestre, par débit d'office
- Date limite de signature du contrat: un mois à compter de son édition
- Frais de dossier: 400,00 €
- Commission de non utilisation: 0,10% de la différence entre le montant de la Ligne de trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen. périodicité trimestrielle

Le Conseil Municipal

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 300 000 € ;
RETIENT la proposition de la Caisse d'Épargne de Bretagne aux conditions précitées ;
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant cette ouverture de ligne de trésorerie.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°24-029 du 26 mars 2024

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-038 - Voirie Chantereine - Marché - Modification

Vu la délibération n°23-034 du Conseil Municipal réuni le 6 juin 2023 autorisant Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire ;

Entreprise	Marché public initial en € HT	modification n° en € HT	Nouveau montant du marché en € HT

SAS PIGEON TP	445 616,85	Modification n°1 - 827,86	444 788,99
---------------	------------	------------------------------	------------

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cette modification ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette modification.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-039 - Lotissement La Clef des Champs - Marché - Modification

Vu la délibération n°17-051 du Conseil Municipal réuni le 8 juin 2017 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires,

Vu les travaux d'aménagement de places de parking supplémentaires,

Lot	Entreprise	Marché public initial en € HT	modification n° en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
1 - Terrassement voirie	PIGEON	393 358,00	Avenant n°1 + 2 834,00	396 192,00

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cette modification ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette modification.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-040 - Boucherie - Marché de maîtrise d'oeuvre - Modification

Vu la délibération n°23-047 du Conseil Municipal réuni le 12 juillet 2023 autorisant Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec TRICOT Architecture,

Vu la nouvelle estimation au stade de l'APD passant de 250 000 € HT à 360 000 € HT,

Entreprise	Marché public initial en € HT	modification n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
Tricot Architecture Mission de base	21 250,00		30 600,00

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cette modification,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette modification.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-041 - Friche - ESPACIL

Madame le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition en 2023 de la friche industrielle située à l'angle de la rue de Marcé et de la rue du Courtil des Nouets.

Depuis des échanges ont eu lieu avec le bailleur Espacil Habitat qui s'engage à réhabiliter cette friche en logements sociaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir Espacil Habitat et l'architecte Tricot pour réaliser le projet de pavillons locatifs sociaux et d'appartements, d'accepter la cession du terrain pour un euro et d'effectuer les travaux de viabilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de vendre les parcelles AB106, AB 107, AB 1140 et AB 1141 à ESPACIL HABITAT pour la réhabilitation et la construction de logements locatifs sociaux pour la somme de 1 euro,

CHARGE Me Kretz-Faucheux de rédiger l'acte de vente,

S'ENGAGE à prendre en charge la dépollution, les études diagnostics du sol et la viabilisation des parcelles cédées.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-042 - Vitré Communauté - Réseau ARLEANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la délibération n°2018_115 du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 relative à la révision des statuts de Vitré communauté et particulièrement à la prise de compétence portant

sur la constitution et le développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré Communauté (2019-2024) ;

Vu la délibération n° 2018_233 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques dont la recherche de solutions consensuelles, d'harmonisation des pratiques et des conditions d'adhésion des usagers ;

Vu la délibération n° 2019_192 du conseil d'agglomération du 8 novembre 2019, adoptant le nom Arléane pour désigner le réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° 2024_041 du 21 mars 2024 adoptant une nouvelle convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté 2024-2029 (Arléane) ;

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques Arléane et de la Commission culture réunis le 6 mars 2024, relatif à la nouvelle version de la convention du réseau Arléane 2024-2029 ;

Considérant que la convention d'adhésion Arléane 2019-2024 est arrivée à échéance le 31 mars 2024 ;

Considérant que l'adhésion au réseau Arléane est libre et volontaire ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté 2024-2029 (Réseau Arléane), annexée ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-043 - Subventions aux associations

Madame le Maire expose les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER l'attribution des subventions suivantes :

Associations de BAIS	
Amicale des sapeurs-pompiers	1 200,00 €
ACCA	415,20 €
Amicale des secouristes	340,00 €
Secours catholique	150,00 €
Paroisse Notre Dame de La Guerche de Bretagne	429,00 €
UNC AFN	237,60 €
Sport BAIS	
Foot US BAIS	2 352,00 €
3 Raquettes	728,00 €
Gymnastique	704,00 €
Espritzen	224,00 €
Rando BAIS	150,00 €

Handball Retiers BAIS	160,00 €
Team A vos marques	500,00 €
Ecoles BAIS	
Amicale laïque	1 125,00 €
A.P.E.L.	1 275,00 €
O.G.E.C. Fournitures scolaire	8 942,00 €
O.C.C.E. Caisse des écoles Jacques Prévert	458,00 €
Activités école BAIS	
Amicale laïque école Jacques Prévert	2 250,00 €
A.P.E.L. école Notre Dame	2 550,00 €
Activités collège	
Collège des Fontaines	735,00 €
Social	
C.O.D.E.M. et C.L.I.C.	995,20 €
C.C.A.S. BAIS	5 000,00 €
Centre de loisirs enfants et adolescents	
PELE-MELE fonctionnement	8 025,40 €
PELE-MELE Estimation fréquentation 2024	32 456,50 €
PELE-MELE Solde fréquentation 2023 réglé en 2024	10 044,00 €
Associations sportives extérieures	
Les jongleurs – gym La Guerche de Bretagne	564,00 €
Dojo guerchais	12,00 €
RCRG Rannée – La Guerche de Bretagne	132,00 €
Korrigans basket club	36,00 €
Associations extérieures	
Amicale des donateurs de sang	80,00 €
Gaule guerchaise	80,00 €
Alcool assistance Croix d'or Vitré	80,00 €
F.N.A.T.H. La Guerche	58,00 €
L'outil en main	72,00 €
TOTAL 82 559,90 €	

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

24-044 - Constitution du Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale
--

Vu la délibération 20-025 du 10 juin 2020 fixant à 12 le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BAIS,
Vu la démission du Conseil Municipal de Madame Charlotte RUBLON,

Le Conseil Municipal
NOMME Marie MORY pour succéder à Madame Charlotte RUBLON.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 21 heures